



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Risques professionnels

Question écrite n° 43276

Texte de la question

Un tout récent rapport sur la sécurité des utilisateurs d'appareils à rayonnements ionisants dans les hôpitaux vient d'être remis au secrétariat d'État de la santé et de la sécurité sociale. Celui-ci fait état des effets toxiques engendrés par l'utilisation d'appareils radiologiques. En effet, en dépit de règles très strictes d'utilisation et de nombreuses recommandations, il existe encore de nombreux cas d'irradiation chez les radiologues et leurs personnels. Ainsi, si dans le cadre des interventions classiques (radiologie classique, scanners,...), la protection est assurée, elle l'est beaucoup moins pour la médecine nucléaire et la radiologie interventionnelle. Cette dernière est, à l'heure actuelle, la pratique radiologique la plus irradiante (en particulier au niveau des mains et des yeux). Or cette technique est en pleine expansion et il serait primordial de prendre de plus grandes précautions afin d'éviter au maximum les risques d'effets toxiques. C'est pourquoi M. André-Maurice Pihouée demande à M. le secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale quelles réponses il entend donner aux conclusions de ce rapport.

Données clés

Auteur : [M. Pihouée André-Maurice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43276

Rubrique : Hôpitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5143